

# Projets de paysage

Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace

**Catherine Chomarat-Ruiz**

**Quelle valeur pour le patrimoine paysager ? Du désir de  
paysage à la volonté de territoire**

*What value for the landscape heritage? From the desire of landscape to to the will of territory*

Le parc du baron de Castille, sis à Argilliers dans le Gard, a été classé monument historique depuis 2007. Il constitue un cas dont l'étude interroge la notion de valeur patrimoniale des parcs et des paysages.

Rappelons qu'il s'agit d'un parc à fabriques que son propriétaire, Gabriel de Froment, a aménagé de 1788 à 1826<sup>1</sup>. Après avoir effectué plusieurs séjours en Angleterre et en Italie, cet aristocrate est désireux de réaliser chez lui tout ce qu'il a pu admirer ailleurs et n'hésite pas à transformer le bien hérité de sa famille. Il va en effet rhabiller toute la façade du château, ériger de nombreuses colonnades, dont une qui évoque celle du Bernin, à Rome, peupler sa propriété de cénotaphes, dont un est inspiré du tombeau de Jean-Jacques Rousseau, élever un arc de triomphe à l'image du Carrousel et un pont du Gard en miniature, faire construire un Kiosque à musique qui pastiche la tour Fenestrelle d'Uzès... Les biens resteront dans la famille, plus ou moins entretenus, jusqu'en 1923, date à laquelle le domaine est vendu et ses fabriques en partie dispersées.

Nous savons que cette réalisation paysagère restera souvent incomprise de ses contemporains jusqu'à nos jours. Les voisins de Gabriel de Froment composent l'image d'un propriétaire extravagant ; les premiers articles qui sont consacrés à ce parc parlent de « douce manie » du baron de Castille. Des inspecteurs et architectes en chef sont mandés sur place, à l'initiative d'associations soucieuses de sauvegarder un patrimoine qu'elles voient se dégrader ou disparaître : ils parlent d'enfantillage, d'intérêt architectural médiocre, d'absence d'homogénéité de l'ensemble. Il faudra attendre le rachat par Douglas Cooper (1950), collectionneur d'art cubiste, puis par Mme et M. de Bikhovetz (1977), pour que le regard posé sur cet ensemble exceptionnel bascule.

L'histoire de ce parc rappelle que la notion de patrimoine est fortement liée à celle des valeurs, notamment esthétiques, qui semblent variables selon les individus et les époques : des ancêtres du baron au baron lui-même, des partisans des parcs à fabriques à leur éclipse... Elle fait apparaître que la question du caractère patrimonial d'un lieu est fonction du sens qu'on lui retire ou lui accorde. Mais elle laisse ainsi penser qu'il n'y a pas de patrimoine en soi, que tout objet patrimonial est le fait d'une patrimonialisation, d'une construction, voire d'une reconstruction, du sens. Dès lors, elle engage à se demander si tout peut être compris comme bien patrimonial et, si tout peut être patrimonialisé, elle ouvre la voie à une marchandisation des lieux - jardins, parcs, paysages - répondant, de façon discutable, à ce que l'on pourrait appeler une légitime « volonté de développement territorial ».

C'est en ce point que notre hypothèse se situe. Eu égard à ce dont témoigne l'histoire du parc de Castille, aux documents écrits et graphiques tirés de ses archives, il semble qu'il y ait des lieux dont l'aménagement renvoie à une conception particulière de l'espace et à un choix d'échelles qui leur est propre. Distincts de ceux auxquels nous voudrions parfois les faire correspondre, ce sont eux qui leur confèrent du sens. Il semble en outre que ces mêmes lieux relèvent d'une méditation sur le temps, la temporalité de l'existence humaine et l'histoire qui leur donne un sens spécifique, interne, distinct des significations que, de l'extérieur, nous pouvons leur accorder ou pas en fonction de nos valeurs esthétiques, ou des critères sous l'angle desquels nous les abordons.

C'est ce sens spatial et temporel qui, répondant à ce que nous pourrions appeler un « désir

de paysage<sup>2</sup> », permettrait de fonder la valeur patrimoniale inhérente à un lieu. Dès lors, n'éclairerait-il pas notre « volonté de développement territorial » ? Ne nous aiderait-il pas à distinguer entre des politiques publiques qui ressortissent à une simple marchandisation des lieux et celles qui, soucieuses du patrimoine et de sa transmission, demeurent animées par un souci d'ordre scientifique et éthique ?

## **Une volonté de territoire**

### **La valeur patrimoniale en question**

Pour saisir l'intérêt d'une « volonté de développement territorial », il faut commencer par poser les problèmes inhérents à la notion de valeur patrimoniale. Dire qu'un site est doté d'une telle valeur signifie qu'il est représentatif d'un pan de l'histoire de la nation, susceptible de nous enseigner quelque chose quant à cette période, que nous en héritons et, qu'à ce titre, nous nous devons de le conserver et de le transmettre aux générations à venir. On comprend que, pris dans une posture d'ordre éthique, ce bien n'est pas évalué à l'aune d'un critère marchand. À proprement parler, il n'a pas de prix et ne saurait être monnayé.

À titre d'exemple, la valeur patrimoniale du parc de Castille a été déclarée à l'issue de la commission régionale du patrimoine et des sites qui l'a d'abord inscrit au titre des monuments historiques et a préconisé son classement. Elle est fondée sur une étude historique menée par une équipe d'experts composée, en l'occurrence, d'une historienne, d'une géographe, de deux architectes et d'un photographe, tous rompus aux problématiques des jardins historiques. Ils ont établi que ce lieu est un des rares témoignages subsistant dans le Sud-Est de la France de ce qu'on appelle des « parcs à fabriques », c'est-à-dire des lieux, en général assez vastes, parsemés de petits édifices architecturés tels que des colonnes, des urnes, des arcs de triomphe, des cénotaphes, des théâtres, des kiosques à musique, ou de simples pastiches de monuments existants. Souvent, ces réalisations architecturales ont une signification symbolique.

On sait que les différentes parties du monde sont évoquées dans le parc de Betz situé dans l'Oise, à une trentaine de kilomètres d'Ermenonville. Pour la princesse de Monaco, le duc d'Harcourt et Hubert Robert avaient composé un microcosme à l'aide d'éléments empruntés à des contrées si différentes que l'ensemble évoque notre macrocosme. L'obélisque renvoie à l'Égypte, le temple dorique à la Grèce, un kiosque à la Chine, un autre temple à la Gaule des druides... Pour le duc de Chartres, un bois des tombeaux avait été agencé dans le parc de Monceau, à Paris, par Louis de Carmontelle. On y trouvait un tombeau égyptien, deux tombeaux antiques, un obélisque ruiné, une urne de bronze... Parmi les aménagements réalisés par le baron de Castille figure notamment un labyrinthe qu'il dédie aux femmes qu'il a aimées. Les allées sont peuplées de cénotaphes qui prennent la forme du tombeau de Jean-Jacques Rousseau à Ermenonville, d'une pyramide... Chacun de ces édifices porte un médaillon indiquant à qui il est dédié. Puis, à la mort de son fils, survenue à la bataille d'Essling, le baron complète la plupart de ces inscriptions en indiquant le lien qui attachait telle ou telle personne à son seul héritier. Or, il n'est pas impossible d'interpréter cette réécriture et ce labyrinthe aux cénotaphes comme une impossibilité à faire le deuil des êtres que le baron de Castille a aimés<sup>3</sup>, du monde qui les a vus vivre.

Le problème tient à la notion même de valeur patrimoniale. Afin de rendre justice à ce lieu,

cette expertise s'est informée de l'historiographie la plus récente et par la découverte de sources jusqu'alors inconnues<sup>4</sup>. Elle n'en constitue pas moins une version parmi d'autres, ce qui suffit à penser que cette valeur patrimoniale est affaire d'évaluation : sa scientificité tient à la seule possibilité de vérifier, eu égard aux sources citées, la véracité du propos tenu. De plus, c'est la rareté des parcs à fabriques qui fonde la valeur patrimoniale du parc de Castille. Or, la rareté est un argument discutable. À titre d'exemple, les retables sont bien représentés dans les églises du Nord de la France et plutôt rares dans le Sud. On classera plus facilement ce décor religieux quand il est moins représenté, mais cela ne lui confère en rien une valeur intrinsèque. Que serait-il advenu de Castille, qu'aurait-on dit de sa valeur patrimoniale, s'il avait été un parmi d'autres parcs à fabriques ? On peut se demander, en outre, s'il faut réellement conserver un lieu pour en tirer un enseignement. Ne courons-nous pas le risque de perdre ce que Françoise Choay nomme notre « compétence d'édifier<sup>5</sup> » ? Enfin, la valeur patrimoniale de cet espace, la fragilité de la mousse et des végétaux qui en constituent le charme, la vulnérabilité des fabriques exigent une forme de conservation qui limite l'accès du site au public afin d'éviter une dégradation. Cette valeur contredit la valeur d'usage, le fait qu'une conservation ne peut être opérée à long terme si elle correspond à une muséification interdisant à de nouveaux usages d'advenir. Il est dès lors évident que, distincte d'une valeur marchande, l'attribution d'une valeur patrimoniale à un site comporte néanmoins un coût financier.

#### **Recherches d'aménités**

Une deuxième motivation anime parfois une volonté de développement territorial. La valeur patrimoniale dont nous venons de faire état peut entrer en conflit avec le désir de paysage qui, en lui-même, recèle quelques difficultés. Le patrimoine implique une conservation qui ne va pas nécessairement de pair avec les aménités recherchées par les habitants du site, les usagers ou les simples visiteurs.

Dans le cas de Castille, le cimetière du château, qui abrite deux fabriques importantes, aurait nécessité d'être fermé afin d'être préservé. Mais cela heurterait les habitants habitués à avoir accès à ce lieu de promenade et les touristes curieux de voir le temple d'Herminie ou les trois colonnes dédiées à Édouard, c'est-à-dire à la seconde épouse et au fils aîné du baron. De plus, la protection des abords du bâti se heurte à la recherche de bien-être qui anime les néoruraux venus s'installer et faire bâtir un pavillon dans la commune d'Argilliers. Un des lotissements jouxte désormais la fabrique appelée *Arc de la restauration*. Les désirs de paysage changent selon que l'on considère les propriétaires du château, les propriétaires de maisons individuelles, les visiteurs. Le baron de Castille n'hésitait pas à faire connaître son parc ; il a fait circuler de nombreuses gravures afin de porter à la connaissance de ses pairs sa création paysagère. Douglas Cooper ainsi que Mme et M. de Bikhovetz recevaient leurs amis. Les actuels propriétaires voient d'un mauvais œil le lotissement voisin, mais ils vivent difficilement le fait de tomber sous le coup des règles de protection des monuments historiques : de devoir ouvrir au public deux fois par an, de montrer aux experts la salle à manger en forme de temple du rez-de-chaussée... Quant aux visiteurs ne souhaitent-ils pas avoir accès à l'ensemble du parc ? En somme, les désirs privés de paysages s'opposent entre eux et diffèrent des désirs publics de paysage. Là

encore, la question du coût se pose. Ce sont ceux qui assument le coût du paysage qui le revendiquent, le problème étant de savoir qui porte le coût le plus élevé.

### **La notion de territoire**

Face aux difficultés auxquelles on se heurte, dès que l'on tente d'appréhender la valeur de paysage ou les aménités accompagnant le désir de paysage, les questions de développement territorial semblent plus claires. La notion de territoire repose sur une approche géographique et sur une acception d'ordre politique : elle désigne une portion d'étendue dont on peut expliquer les traits physiques et à l'intérieur de laquelle s'exerce un pouvoir.

Cette clarté tient à l'objectivité des approches sur lesquelles elle s'établit ; objectivité qui se distingue, sans mal, de la subjectivité et du caractère variable de la valeur patrimoniale ou du désir de paysage. On comprend, en outre, que si cette valeur ou ce désir résistent à la question marchande et au calcul des coûts, le développement territorial peut donner lieu à des indicateurs économiques, à des outils de mesure d'un bilan des coûts d'une restauration/recettes touristiques dues à l'ouverture d'un site, à un calcul de faisabilité et d'objectifs à atteindre pour une pérennité des projets d'aménagement. On admet, en dernier lieu, que le discutable patrimoine et l'impalpable bien-être cèdent la place à un processus où le paysage est un outil au service d'une identité territoriale à établir. Le développement territorial n'est donc pas affaire d'héritage - de patrimoine et de terroir - et il n'est pas davantage le fruit d'un désir, mais objectif à atteindre et question de volonté politique.

Dans le cas d'école que constitue Castille, le parc pourrait servir de motif de développement territorial à l'échelle de la communauté de communes dont dépend Argilliers. Le parc fait en effet l'objet de visites, de plus de visites que les communes voisines quand des opérations de découvertes sont élaborées à une échelle intercommunale. Un projet touristique à caractère historique et naturel serait défini en relation avec le pont du Gard et Uzès. Les infrastructures routières et la capacité hôtelière feraient l'objet d'un calcul établissant la fréquentation nécessaire afin que leur amélioration soit viable. Cet ensemble pourrait acquérir une image de marque reposant sur des attraits réels, si les pouvoirs politiques en place le décidaient et si les usagers et habitants le voulaient.

Néanmoins, un tel projet n'a pas vu le jour. Cela ne signifie pas que ce soit une bonne chose. Mais, sans prendre position, nous pouvons tenter de comprendre les raisons de cette absence. Certaines sont vraisemblablement factuelles, politiques au sens étroit. Il faut penser que, par définition, la volonté excède la raison, elle ne se laisse pas toujours éclairer, guider par notre capacité à connaître le réel ou à anticiper les changements susceptibles de changer celui-ci<sup>6</sup>. La volonté politique ne sait pas toujours tirer parti de ce que des études économiques du territoire lui donnent en guise d'indicateurs. D'autres motifs reposent peut-être sur une double résistance. D'une part, le patrimoine et le paysage ne constituent-ils pas un bien commun que les populations hésitent à transformer en bien économique voué à l'échange et au marché ? D'autre part, le désir de paysage, au sens d'une attente sociale de nature qui s'identifie à l'espace ouvert d'un parc, coïncide-t-il, aux yeux des populations, avec la volonté politique de développement territorial ?

## **Un désir de paysage**

### **Une objectivation possible ?**

Le désir naît du manque que l'on ressent, il est fils de la pauvreté, selon Platon<sup>7</sup>. En prenant appui sur l'existentialisme de Jean-Paul Sartre, on pourrait dire qu'il prend parfois la forme d'un projet, c'est-à-dire d'un possible que l'on cherche à actualiser afin de transformer une situation<sup>8</sup>. Enfin, il arrive qu'il se révèle illusoire, que son objet soit le pur produit de nos fantasmes<sup>9</sup>. En transposant, on comprend dès lors que le désir de paysage puisse naître d'une demande sociale de nature, d'espaces ouverts dans les villes, ou se traduire par un habitat pavillonnaire aux périphéries des agglomérations urbaines. On admet qu'il fasse l'objet d'un projet de paysage, qu'il se traduise par la manière dont un site pourrait passer d'un état jugé peu satisfaisant à un état jugé meilleur. On pressent aussi que cette demande de nature ou ce projet puissent relever d'une représentation illusoire, être ignorants du contexte d'un site classé, demeurer déconnectés de la réalité des jardins partagés, des contraintes inhérentes à ce type d'organisation associative, des coûts engendrés par les transformations souhaitées... Enfin, si le désir infère sur le sens et la valeur que l'on prête au paysage, il devient dès lors manifeste que l'un et l'autre sont d'une variabilité extrême. Prendre le désir de paysage au sérieux, penser qu'il peut fonder la valeur patrimoniale d'un site, reviendrait alors à se demander dans quelle mesure il peut faire l'objet d'une saisie plus objective. Il semble qu'un désir de paysage est moins illusoire dès lors qu'il trouve à s'exprimer non pas en général, sans objet précis, mais relativement à un site et sous la forme d'un projet tangible. Car tout n'est pas possible eu égard à la réalité physique d'un site résultant des facteurs naturels et/ou humains qui l'ont façonnée. Dès lors, on pourrait penser que le désir de paysage gagnerait en objectivité s'il était éclairé par l'histoire des projets de paysage qui ont modifié le site sur lequel on souhaite agir. Et comme, d'une part, cette histoire tient à la nature comme à la culture et, d'autre part, que c'est aussi du désir de paysage que découle le sens que l'on prête aux lieux, on pourrait ajouter que l'histoire convoquée ne peut pas s'en tenir aux seuls faits, qu'elle doit s'allier à une démarche susceptible d'analyser l'intention, la signification et la direction qui ont présidé et président aux projets de paysage passés et présents. En somme, notre hypothèse est que l'histoire et une forme d'herméneutique peuvent contribuer à rendre objectif le désir de paysage.

#### **L'ignorance de l'histoire et de l'herméneutique**

Le premier argument qui irait dans le sens de cette hypothèse tient aux impasses auxquelles conduit l'ignorance de l'histoire et du sens des sites. Si l'on revient vers le cas qui sert de référent à nos analyses, force est de constater que le parc de Castille n'a pas immédiatement retenu l'attention d'experts mandatés par les monuments historiques<sup>10</sup>. En 1927, Lucien Sallez, architecte en chef des monuments historiques, visite les lieux. Il signale la salle à manger, les chapelles du XIIe et du XIXe siècle, la fabrique pastiche de la tour Fenestrelle d'Uzès - un kiosque à musique -, deux tombes du cimetière du château, l'emplacement d'un sarcophage disparu, une faisceau de trois colonnes. En 1931, Henri Nodet, lui aussi architecte en chef, effectue une nouvelle visite. La tour Fenestrelle est qualifiée « d'enfantillage », les fabriques ne sont pas mentionnées. Le plan dressé ne dépasse pas le périmètre du château. C'est en 1934 qu'un nouvel architecte, Chauvel, se rend sur le site. Il constate le mauvais état du château, des deux chapelles, de la « tour campanile » ; il souligne le danger que ces édifices représentent pour les passants. Mais les dépenses à

engager lui paraissent dépasser « l'intérêt architectural » de l'ensemble. La proposition de classement concerne la colonnade extérieure, les colonnes bordant l'allée centrale, « les deux tombeaux dans le cimetière ». En 1980, Alain Peyre propose le classement pour la façade et la toiture du château, la « salle à manger grecque », le décor Picasso. Les chapelles, le dôme, l'aqueduc, les tombeaux du cimetière, les cénotaphes sont proposés pour l'inscription à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques. André Gally, conservateur régional des bâtiments de France, se voit proposer en 1981, par M. Combe, alors directeur du patrimoine, de protéger l'ensemble « même si tous les éléments n'appartiennent pas au même propriétaire ». En 1983, le directeur des Affaires culturelles répond : « Le classement de la colonnade elliptique [...] est la priorité absolue afin de pouvoir procéder d'urgence à son sauvetage. Cette mesure peut porter également sur les portiques et sur le château (façades et toitures ainsi que sur le salon nord-ouest au décor dorique). » Le reste, ajoute-t-il, « paraît moins urgent et pourra faire l'objet d'un dossier complémentaire ». Il énumère les fabriques restantes auxquelles il ajoute la galerie Picasso. Et il écrit : « En effet, cet ensemble, disséminé sur un vaste domaine, n'est pas homogène et concerne des époques, des genres architecturaux ainsi que des propriétaires différents. » Sa requête et la différence de traitement qu'elle requiert seront respectées et le problème soulevé par M. Combe écarté. C'est donc en 1993 que l'architecte des bâtiments de France, Bourrier, informe la Drac du Languedoc-Roussillon qu'un permis de construire un restaurant en covisibilité du château a été refusé. Il suggère que tout - y compris les petits « édifices qui constituent des éléments architecturaux curieux et très intéressants, indissociables du monument » - devrait être protégé. Ce n'est qu'en 2006 que cette suggestion sera entendue.

Il est manifeste, à la lecture de ces différents rapports, que les experts sont avant tout intéressés par le bâti et, plus précisément, par ce que le bâti présente de plus monumental : le château, les chapelles, les colonnades. Il est tout autant évident qu'ils sont sensibles à la facture architecturale des monuments : il faudrait que l'ensemble paraisse homogène, c'est-à-dire qu'il présente une unité de style et d'époque. Cette approche réductrice, la manière dont ils nomment les fabriques, le plan très réduit qui est fourni et repris de dossier en dossier montrent qu'ils méconnaissent l'histoire et le sens du parc qu'ils ont sous les yeux. Ils ne s'interrogent pas sur la pertinence des critères qu'ils mettent en œuvre en évaluant l'ensemble de ce parc. Ils n'ont pas cherché à identifier le désir inhérent à un aménagement paysager qui, sis sur « un vaste domaine », est à l'échelle du grand paysage.

On peut également noter que ces défauts n'entachent pas seulement la question du sauvetage patrimonial. Ils empêchent toute initiative privée et toute volonté de développement territorial de se manifester. Faute d'avoir rapidement saisi les aménités que le baron de Castille escomptait en aménageant son parc, aucun essor économique et aucun développement territorial ne peut être engagé à partir de cet ensemble. Le projet hôtelier, mal pensé, est rejeté. Ce n'est que depuis trois ans qu'une chambre d'hôte et qu'un restaurant saisonnier ont vu le jour sur la commune d'Argilliers. En tout état de cause, cette offre touristique demeure inférieure à ce qu'elle pourrait être eu égard aux demandes de visites qui arrivent à la mairie. En tout état de cause, aucune politique publique de développement ne semble prendre en compte Argilliers et ses richesses en matière de parc.

### Espace et temps d'un lieu

A *contrario*, l'histoire et l'herméneutique contribuent à objectiver un désir de paysage parce qu'elles permettent la saisie de l'espace et du temps propres à un lieu. La singularité du parc de Castille tient à ce qu'il témoigne d'une représentation de l'espace d'un point de vue géométrique, poétique, graphique et autobiographique. Et c'est cette représentation de l'espace et ses multiples facettes qui sont au cœur de l'incompréhension, voire de la négligence, qui avait pu frapper ce parc, expliquant ainsi tous les obstacles qu'a pu rencontrer son classement au titre des monuments historiques.

En retrouvant les archives publiques et privées provenant du baron de Castille, on établit que ce parc ne relève pas d'une représentation de l'espace ordonné selon les principes de la perspective linéaire issue de la Renaissance. Il ne peut se comprendre à partir d'un plan qui laisserait entrevoir le point fixe ou les points relatifs à des allées - sinueuses ou droites - à partir desquels la composition se déploierait tout entière ou s'ordonnerait progressivement. L'intelligence de cet espace ne s'acquiert pas davantage en parcourant le terrain. Un tel plan n'a jamais existé et la topographie du site ménage bien des surprises : un labyrinthe précède des allées qui se poursuivent jusqu'à l'horizon, par exemple<sup>11</sup>. Ce parc fut en effet élaboré bout par bout, tel un patchwork, en répétant des motifs - colonnes, petits édifices, cénotaphes -, ce qui donne une composition hétérogène et, à première vue, dépourvue d'unité, voire de sens. Il relève d'une conception riemannienne de l'espace qui n'a été théorisée qu'à la fin du XIXe siècle. D'un point de vue plus poétique, les éléments composant ce lieu proviennent des voyages du baron de Castille, le concepteur du parc. Ils fonctionnent comme autant de souvenirs qui, transformés, deviennent des images poétiques, créatrices<sup>12</sup>.

Il est vrai qu'à ces premiers facteurs d'incompréhension s'ajoutent les représentations graphiques qui ont circulé. Ces gravures et ces tableaux traduisent une certaine perplexité de l'artiste - Christophe Jusky - devant l'espace qu'il avait à représenter. Pour complaire à son commanditaire, le graveur paraît animé par un souci de fidélité et d'exhaustivité. C'est ainsi que ses perspectives sont faussées : il en vient à montrer sur un même plan des édifices que l'on ne découvre que progressivement dans l'espace<sup>13</sup>.

On peut également rappeler que le baron de Castille dédie chacun des édifices de son parc à un être qu'il a aimé et, notamment, aux femmes qui ont compté dans son existence. Parfois, la dédicace est explicitement mentionnée sur l'édifice ; souvent, elle demeure plus implicite et seules les archives nous renseignent sur le sens de telle ou telle fabrique. L'ensemble compose une autobiographie paysagère complexe<sup>14</sup>.

Pour asseoir ces explications, il est enfin utile de souligner que, deux siècles plus tard, le parc a provisoirement été sauvé de l'abandon par le collectionneur d'art, amateur des cubistes, Douglas Cooper. Pour l'apprécier, il fallait en effet accepter la déconstruction de la perspective linéaire, se risquer à emprunter plusieurs points de vue simultanés sur une toile ou relativement à un espace dont le caractère subjectif - vécu - est indéniable<sup>15</sup>. C'est ainsi que, à la demande de Douglas Cooper, Picasso, assisté de Carl Nesjar, travaille à l'élaboration d'un portique de cinq œuvres traduisant la dimension autobiographique, voire érotique, du lieu<sup>16</sup>. Ce sont des variations autour de *L'Enlèvement des Sabines* de Poussin et/ou David, d'un *Déjeuner sur l'herbe* inspiré de Manet, d'une *Odalisque* reprise, entre



autres, aux *Odaliques jouant aux dames* de Matisse, d'un détail de *L'Enlèvement des Sabines* et d'une nouvelle version du *Déjeuner sur l'herbe*<sup>17</sup>.

L'histoire permet, en outre, de saisir la conception du temps spécifique de ce parc. Partons d'un des motifs de ce lieu : le labyrinthe de cénotaphes élaboré à l'arrière du château. Le concepteur et propriétaire du parc de Castille dédie les cénotaphes de son labyrinthe aux personnes qui, défuntes, ont compté dans son existence. Ces petits édifices expriment l'impossibilité de faire le deuil d'une jeune épouse, la vanité de l'héroïsme d'un fils tombé à la bataille d'Essling, la réalité de la mort des amies et maîtresses à jamais disparues... Par ce témoignage, ce labyrinthe initie à l'irréversibilité du temps dont le baron de Castille et tous les contemporains de la Révolution française prennent conscience. Il illustre le caractère soudain, violent et irrévocable de cet événement, de la notion même d'événement. Et ce serait même là une nouvelle fonction des labyrinthes : tenter de maîtriser la signification du temps faute de pouvoir en modifier le cours<sup>18</sup>.

En s'attachant à l'espace et au temps propres au parc de Castille, l'histoire permet d'expliquer et de comprendre le désir de paysage qui a animé le concepteur. Il en découle, en outre, une valeur patrimoniale qui dépend moins de nous, de nos propres critères - ceux que mettaient en œuvre les experts des monuments historiques, par exemple -, que du site considéré en lui-même et dans une singularité justifiant des mesures de conservation. C'est ainsi que l'histoire permet de distinguer un désir de paysage initial - le projet de paysage du baron - des désirs de paysage qui, postérieurs, se sont entre autres matérialisés par les projets de Douglas Cooper, de Mme et M. de Bikhovetz, des habitants et usagers du site. Cette distinction étant établie, il paraît plus aisé de tester la cohérence entre ces différents désirs et projets, d'argumenter les limites à poser entre volonté patrimoniale de conservation, d'une part, et nécessité d'adaptation et d'anticipation, d'autre part. En d'autres termes, la saisie historique renvoie aux sens du lieu et de l'action à mener : c'est à ce titre qu'histoire et herméneutique sont liées. S'il paraît exagéré de distinguer, pour un site, entre un sens littéral, allégorique, métaphorique et anagogique, une démarche ressortissant à l'herméneutique éclaire néanmoins la direction dans laquelle on devrait engager le site, en partant de l'intention qui a présidé à son élaboration et de l'interprétation de sa signification. Et c'est ainsi, enfin, que la valeur patrimoniale du site, orientée vers autre chose qu'elle-même, se distingue de toute muséification.

En somme, l'objectivité du désir de paysage vient du fait qu'on peut distinguer entre deux types de désir. Quand il est général, sans objet précis, et correspond au désir diffus d'aménités, le désir de paysage est subjectif, variable et va parfois à l'encontre de la valeur patrimoniale du site. Eclairé par l'histoire et une sorte d'herméneutique, il devient plus objectif et fondateur d'une valeur patrimoniale qui s'articulerait à un projet.

## **Quels enjeux ?**

### **Désir de paysage et volonté de développement territorial**

Un pas de plus. Le désir de paysage objectivé par l'histoire et l'herméneutique permet la détermination d'une valeur patrimoniale qui ne se confond pas avec une muséification dès lors que, soucieuse du sens d'un site, elle va de pair avec conservation et projet, c'est-à-dire dès lors qu'elle rend possible non pas une sorte d'héritage qu'il conviendrait de sauvegarder

tel quel, mais une authentique transmission. Il pourrait également éclairer une volonté de développement territorial, aider à distinguer entre transmission et marchandisation d'un site. De plus, ce désir de paysage n'en reste pas moins un désir. S'il n'est plus illusoire, il garde tous les traits du manque et du projet. Pourquoi ce type-là de désir de paysage n'éclairerait-il pas une volonté de développement territorial qui renoncerait à une sorte de toute-puissance, tout aussi illusoire que le désir, à l'égard de la raison ? Pourquoi ce désir de paysage ne pourrait-il pas s'adjoindre, en dehors de l'histoire et de l'herméneutique, d'autres connaissances - économie, écologie, etc. - afin de compléter les connaissances relatives à l'histoire et au sens d'un site puis d'asseoir une volonté de développement territorial ?

### **Notions, démarches et science du paysage**

Pour répondre de manière satisfaisante à ces questions, il faudrait pousser plus loin notre enquête. D'ores et déjà nous pouvons montrer l'impact de cette approche ou, si l'on préfère, les changements épistémologiques nécessaires à la poursuite de nos analyses. Cet impact consiste en une redéfinition des principales notions. Il apparaît en effet, à travers le double sens que recouvre la notion de désir, que le paysage ne peut se réduire à une approche sensible, à la perception de l'espace urbain ou rural, de la nature retravaillée par l'homme. La recherche d'aménités ayant plus de chances d'être satisfaite si elle est liée à l'histoire et au sens d'un site, le paysage empiète sur la notion géographique et politique de territoire. Le paysage est un « pré-territoire » dans la mesure où le territoire et la volonté de développement territorial sont l'expression la plus aboutie du désir de paysage lesté par l'histoire et l'herméneutique. Enfin, la valeur patrimoniale apparaît moins comme un héritage, un donné, que comme un legs dont il s'agit d'actualiser les termes. Pour autant, elle ne revient pas à une pure construction, voire à une reconstruction. Car elle est, elle aussi, rendue plus objective par le recours à l'histoire et la détermination du sens d'un site, c'est-à-dire fondée sur le désir de paysage. Loin des difficultés dont Aloïs Riegl faisait état, du caractère contradictoire des valeurs attachées aux monuments, la notion de patrimoine paysager devient moins problématique dès lors qu'elle est envisagée comme liée à un site : elle recouvre alors une valeur de transmission<sup>19</sup>.

L'impact de l'approche présentée tient aussi à la démarche projectuelle par laquelle le désir de paysage peut se traduire sur un plan territorial. À la suite de la mise au point effectuée par Jean-Pierre Boutinet, on s'accorde d'ordinaire à distinguer entre projet de paysage et projet de territoire<sup>20</sup>. Le premier, un peu conservateur, s'attacherait à rendre cohérentes les échelles d'intervention, s'établirait en référence à l'histoire. Le second considérerait le territoire comme un palimpseste où il s'agit d'effacer les découpages territoriaux précédents ; il viserait la constitution d'une identité territoriale métissée. La question posée par Jean-Pierre Boutinet est alors la suivante : « À quelles conditions le projet de paysage peut-il s'articuler aujourd'hui avec le projet de territoire pour constituer un outil au service d'un modèle de développement effectivement émancipateur<sup>21</sup> ? » Cette interrogation est assez proche de celle que nous avons posée, mais nous différons dans la manière de répondre. En effet, il nous semble que la distinction entre ces notions n'est pas si nette qu'il y paraît et qu'un développement territorial ne peut se faire par injonction, qu'il doit se fonder sur un désir et un projet de paysage éclairés.

L'enjeu de ces redéfinitions et de cet infléchissement du projet tient, enfin, à une

reconfiguration des champs disciplinaires qui ont étudié le paysage<sup>22</sup>. Si ce dernier mord sur le territoire, cela signifie qu'on ne peut couper des études d'ordre historique d'approches plus géographiques, sociologiques et politiques. On ne doit pas distinguer les sciences qui établissent une appréciation en termes de valeur des sciences qui produisent des indicateurs et mesurent. La question est alors de savoir si un horizon interdisciplinaire est suffisant ou pas. En effet, même si on ajoutait à ces sciences l'écologie ou l'agronomie, par exemple, susceptibles de saisir ce qui dans le paysage et le territoire relève de la nature travaillée par l'homme, cette juxtaposition conduirait-elle à une somme de connaissances satisfaisante ? On comprend, d'une part, que la juxtaposition ne fait pas somme et que ce panel de sciences repose sur l'opposition nature/culture, art/science alors même que le paysage est un produit hybride. Par conséquent, l'horizon de cette approche n'est-il pas de produire une nouvelle science du paysage unitaire ? Une discipline scientifique qui serait précédée par une épistémologie des disciplines qui ont pris en charge l'objet paysage ? Il s'agit alors de comprendre les obstacles épistémologiques qui ont pu empêcher cette discipline d'advenir, de saisir les paradigmes qui ont pu alimenter les tentatives qui ont été faites en ce sens, de s'attacher aux concepts et aux problématiques qui circulent entre les *landscape studies*, les *landscape sciences* et les sciences du *landscape design*.

Cette approche s'achève donc sur un champ de recherches à investir. Elle manifeste cependant deux limites. Elle se fonde sur un cas et l'on ne sait pas si les analyses développées sont transposables à d'autres lieux. Il faudrait en effet comparer le parc de Castille à d'autres lieux qui, patrimonialisés, présentent un enjeu territorial. Elle met en avant le paysage et le territoire sans rien dire de la notion, pourtant fondamentale, d'environnement. Ce sont donc trois pistes à suivre pour asseoir l'idée que le désir de paysage, dans sa dimension spatiale et temporelle, fonde une authentique valeur patrimoniale et éclaire une volonté de développement territorial.

## Notes

1. Chomarat-Ruiz, C., *Le Jardin et le Parc de Castille. Concevoir l'espace, approcher les lieux*, Paris-Besançon, Les Éditions de l'Imprimeur, coll. « Jardins et paysages », 2005.
2. L'expression est empruntée à Pierre Donadieu, « Le paysage peut-il être extensif ? Ou le double jeu des espaces de nature », dans *Les Dossiers de l'environnement*, n°16, Inra, 1988 (<http://www.inra.fr/dpenv/do16.htm>).
3. Pour une lecture plus complète de ce labyrinthe, voir Chomarat-Ruiz, C., « Initier au mensonge d'une mort héroïque, à l'impossibilité du deuil... L'ambition des labyrinthes dans les parcs français, au tournant du XVIIIe siècle », *Le jardin comme labyrinthe du monde. Permanence et métamorphoses d'un imaginaire de la Renaissance à nos jours*, Paris, Louvre éditions - Presses universitaires Paris-Sorbonne, 2008, p. 151-170 ; auditorium du Louvre, colloque organisé par Hervé Brunon, 26 mai 2007.
4. Les archives privées n'avaient pas été accessibles aux historiens. Éparpillées entre plusieurs lieux de conservation, les archives publiques n'avaient jamais été consultées dans leur intégralité.
5. Choay, F., *L'Allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1992, chapitre VI.
6. Sur cette distinction, voir, de Descartes, la IVe partie des *Méditations métaphysiques*, 1641 ; dans *Œuvres et Lettres*, textes présentés par A. Bridoux, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1953.
7. Platon, *Le Banquet*, Paris, Gallimard, coll. « Folio, Essais », 1988.
8. Sartre, J.-P., *L'Existentialisme est un humanisme* (1946) ; Paris, éditions Nagel, 1970.
9. Selon Freud, c'est le désir et non le besoin qui peut conduire à l'illusion. Il en est ainsi de la religion, née de l'infantilisation à l'égard d'un père Tout-Puissant, qui ne répond pas à un besoin mais correspond à un désir. Sur ce point, cf. *L'Avenir d'une illusion* (1927) ; Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2004.
10. Sur ces questions, consulter C. Chomarat-Ruiz, *Le Jardin et le Parc de Castille*, *op. cit.*, chapitres 4 et 6.
11. *Ibid.*, p. 20.
12. *Ibid.*, p. 23-24.
13. *Ibid.*, p. 16-17.
14. *Ibid.*, p. 91 *sqq.*
15. *Ibid.*, p. 124.
16. *Ibid.*
17. *Ibid.*
18. Catherine Chomarat-Ruiz, « Initier au mensonge d'une mort héroïque, à l'impossibilité du deuil... L'ambition des labyrinthes dans les parcs français, au tournant du XVIIIe siècle », *op.cit.*, p. 153, p. 169.
19. Riegl, A., *Le Culte moderne des monuments. Son essence et sa genèse*, Paris, Éditions du Seuil, trad. de l'allemand par D. Wiczorek, 1984.
20. Boutinet, J.-P., « À propos du projet de paysage, repères anthropologiques », *Les Carnets du paysage*, Arles/Versailles, Actes Sud/ENSP, 2001, p. 78.
21. *Ibid.*, p. 83.
22. Voir, sur ce point, Chomarat-Ruiz, C., « Paysagésités de la représentation », *Projets de paysage*, 2011, URL : [http://www.projetsdepaysage.fr/fr/paysageites\\_de\\_la\\_representation](http://www.projetsdepaysage.fr/fr/paysageites_de_la_representation).

## **Catherine Chomarat-Ruiz**

Philosophe, historienne des jardins et des paysages.

Maître de conférences à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles.

Directrice du Larep (Laboratoire de recherche de l'École du paysage de Versailles), chercheur de l'équipe Proximités, SAD-APT - UMR 1048 (Inra), et chercheur correspondant du Centre André Chastel - UMR 8150 (université Paris-Sorbonne Paris IV, CNRS, Dapa)

Courriel : [c.chomarat@orange.fr](mailto:c.chomarat@orange.fr)

## **Bibliographie**

Boutinet, J.-P., « À propos du projet de paysage, repères anthropologiques », *Les Carnets du paysage*, Arles/Versailles, Actes Sud/ENSP, 2001, p. 78.

Chomarat-Ruiz, C., *Le Jardin et le Parc de Castille. Concevoir l'espace, approcher les lieux*, Paris-Besançon, Les Éditions de l'Imprimeur, coll. « Jardins et paysages », 2005.

Chomarat-Ruiz, C., « Initier au mensonge d'une mort héroïque, à l'impossibilité du deuil... L'ambition des labyrinthes dans les parcs français, au tournant du XVIIIe siècle », *Le Jardin comme labyrinthe du monde. Permanence et métamorphoses d'un imaginaire de la Renaissance à nos jours*, Paris, Louvre éditions - Presses universitaires Paris-Sorbonne, 2008, p. 151-170 ; auditorium du Louvre, colloque organisé par Hervé Brunon, 26 mai 2007.

Choay, F., *L'Allégorie du patrimoine*, Paris, Éditions du Seuil, 1992.

Descartes, R., *Méditations métaphysiques*, 1641 ; dans *Œuvres et Lettres*, textes présentés par A. Bridoux, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1953.

Freud, S., *L'Avenir d'une illusion* (1927), Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2004.

Platon, *Le Banquet*, Paris, Gallimard, coll. « Folio, Essais », 1988.

Riegl, A., *Le Culte moderne des monuments. Son essence et sa genèse*, Paris, Éditions du Seuil, trad. de l'allemand par D. Wiczorek, 1984.

Sartre, J.-P., *L'Existentialisme est un humanisme* (1946), Paris, Éditions Nagel, 1970.